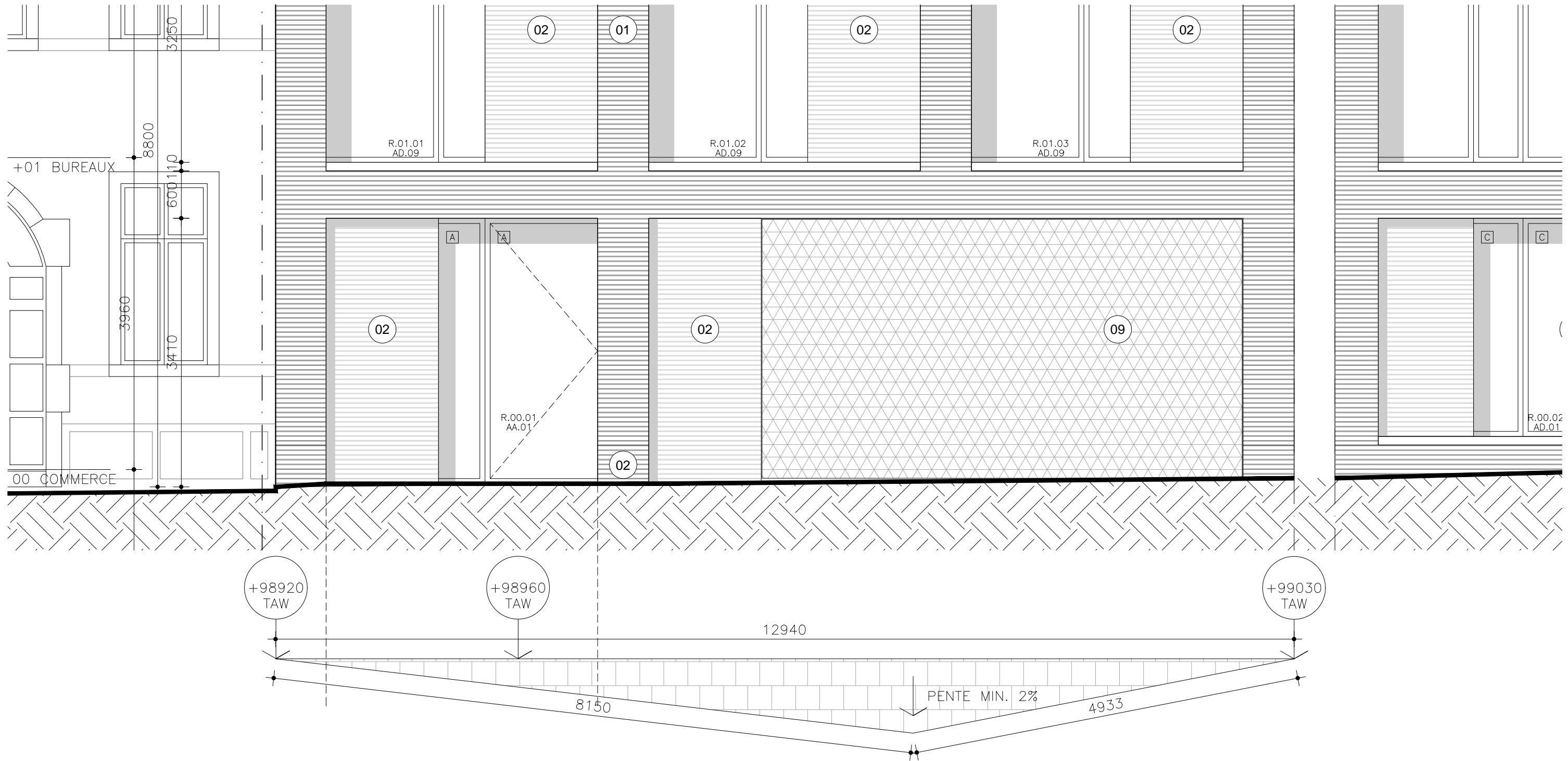


3EME PARTIE CEDEE
 12CA
 PAVES EN PIERRE
 NATURELLE
 IDENTIQUES AU
 REVETEMENT VOIRIE
 ADJACENT
 SUPERFICIE 11.90 M²

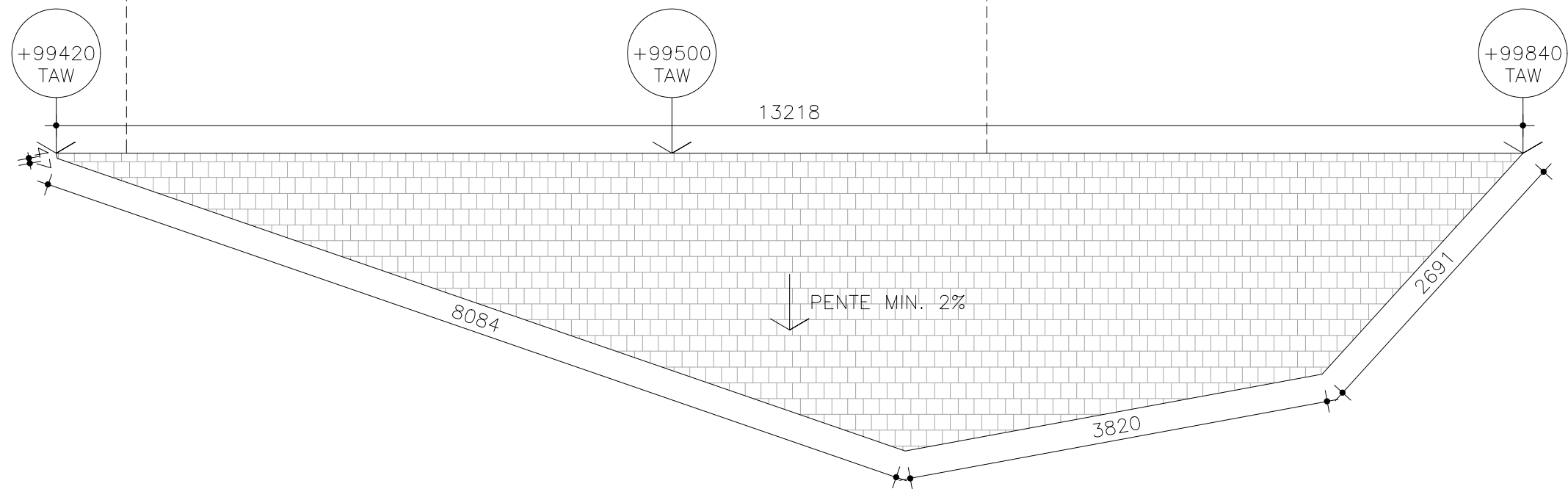
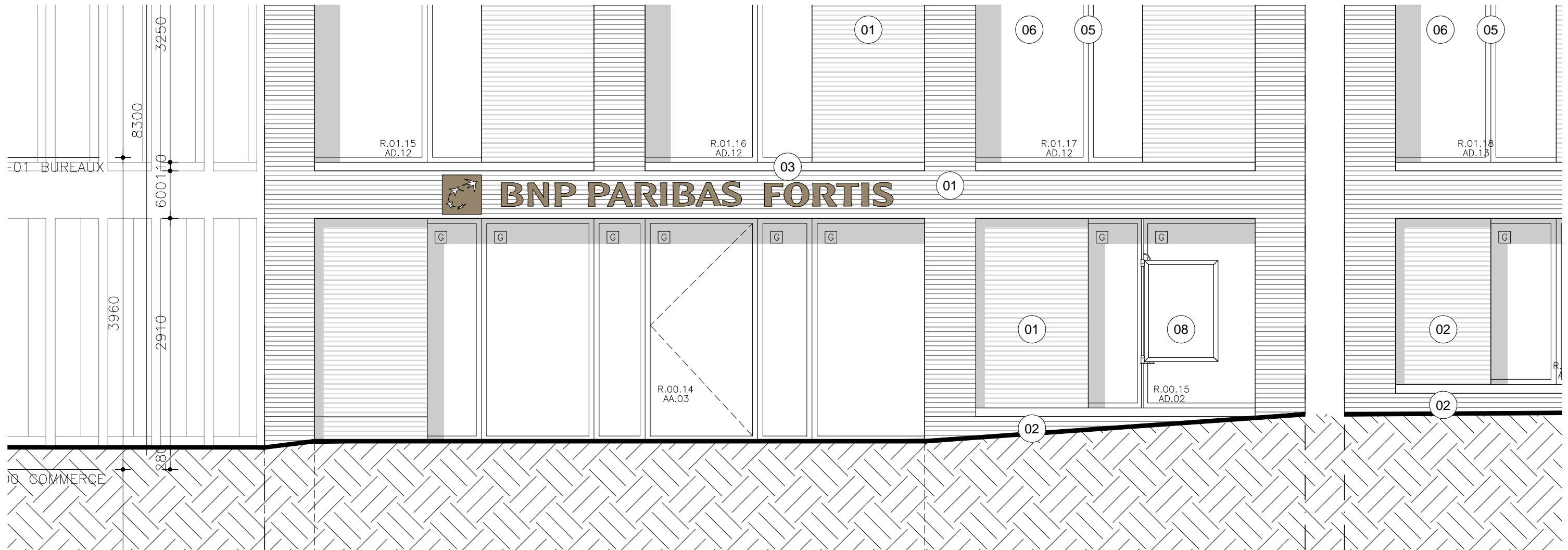
1ERE PARTIE CEDEE
 8CA
 DALLES DE BÉTON
 IDENTIQUES AU
 REVÊTEMENT
 ADJACENT
 SUPERFICIE 6.11 M²

2EME PARTIE CEDEE
 21CA
 PAVES EN PIERRE
 NATURELLE
 IDENTIQUES AU
 REVÊTEMENT
 TROTTOIR ADJACENT
 SUPERFICIE 21.01 M²

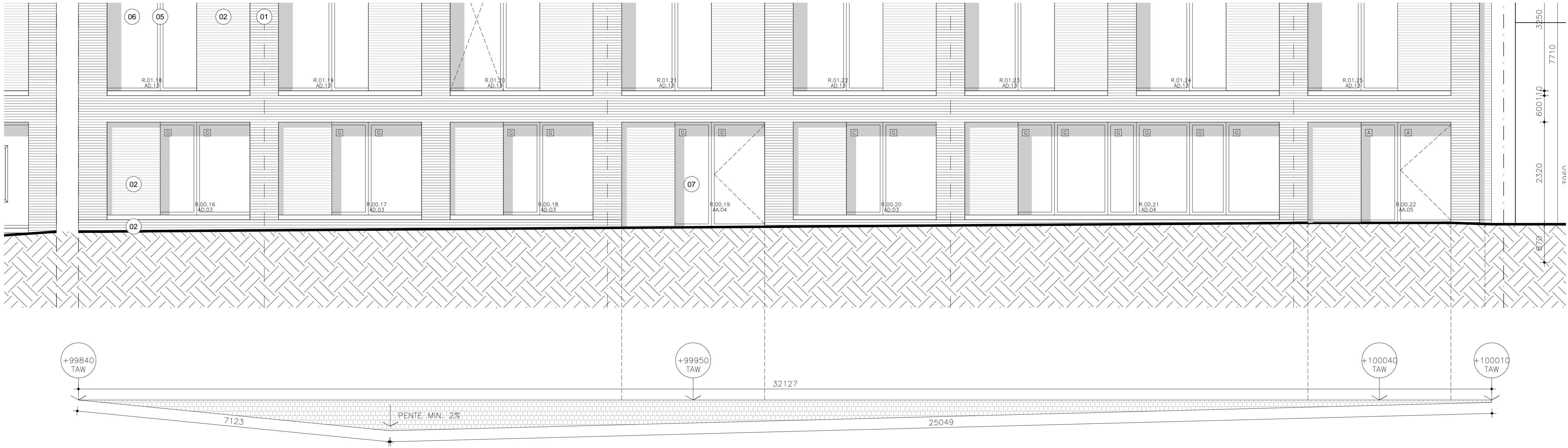




Les pentes doivent s'intégrer aux pentes en place des zones de trottoir. Il y a lieu de garder une continuité en la pente transversale et d'éviter des cassures créant des stagnations d'eaux.



Les pentes doivent s'intégrer aux pentes en place des zones de trottoir. Il y a lieu de garder une continuité en la pente transversale et d'éviter des cassures créant des stagnations d'eaux.



Les pentes doivent s'intégrer aux pentes en place des zones de trottoir. Il y a lieu de garder une continuité en la pente transversale et d'éviter des cassures créant des stagnations d'eaux.